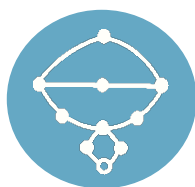


LA LES CONTE^{DE} PROTECTION SOCIALE



(CONTE 2

SEPT PRINCIPES
POUR UNE PROTECTION
SOCIALE SOLIDAIRE



COLLECTIF POUR UNE PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE

protectionsocialesolidaire.org

Juin 2018



LA LES CONTES^{DE} PROTECTION SOCIALE

(ONTE 2

SEPT PRINCIPES
POUR UNE PROTECTION
SOCIALE SOLIDAIRE

LES CONTE^{DE} LA PROTECTION SOCIALE

QUELS PRINCIPES POUR UNE PROTECTION SOCIALE PLUS
JUSTE ET PLUS DOUCE ?

Ce document constitue le second tome
des « Contes de la protection sociale ».

Il raconte comment, après ses deux années
d'exploration, notre collectif a continué à chercher
ensemble à quoi ressemblerait une protection sociale
solidaire. Il en est arrivé, par des chemins de traverse,
à préciser sa vision de ce qui pourrait fonder ce
changement, l'horizon vers lequel il souhaite se diriger.

I.

LE LAN(EMENT D'UNE DÉMARCHE (ITOYENNE

(RAPPEL DES ÉPISODES
PRÉ(ÉDENTS)

«Il y a un risque réel que la protection sociale publique en France soit détricotée au profit d'une logique marchande. Nous n'avons pas envie d'une France où [...] une personne sur trois ne peut plus se soigner (...) Il y a un besoin d'animer le débat démocratique sur ce sujet avec les citoyens. Ouvrir ce débat c'est allumer un contre-feu aux faux-débats visant à focaliser les problèmes sociaux autour des [questions de] migrations, d'identité et de sécurité. C'est mettre au centre un enjeu de partage, de destin collectif. Un sujet qui a su rassembler en son temps les cathos et les cocos qui se sont rencontrés en période de guerre. Ouvrir ce débat c'est changer de braquet et parler de ce qui nous unit.»

Invitation au premier séminaire citoyen, mai 2015

Depuis 2015, le Secours Catholique, Aequitaz, la Fédération des Centres sociaux de France et le réseau des Accorderies de France – constitués en un Collectif pour une Protection Sociale Solidaire - ont entamé une démarche participative avec les personnes en précarité, des chercheurs et des acteurs de la lutte contre la pauvreté, afin de repenser une protection sociale plus solidaire, plus douce et plus juste.

L'aventure a démarré au hasard des rencontres de ces organisations préoccupées par la justice sociale et la construction d'alternatives. L'idée de départ était assez simple. Le Collectif a voulu se mettre en quête des principes d'un système de protection sociale qui serait juste et démocratique, qui préserve la visée de protection de tous par un système socialisé, base du système actuel, tout en l'adaptant aux évolutions sociales et à la vie d'aujourd'hui, avec une attention particulière aux inégalités en fonction de la position dans l'échelle sociale.

Pour être effective, la démarche suppose aussi de mettre ce scénario sur la table des débats démocratiques en rassemblant des organisations de la société civile, des citoyennes et citoyens et des pouvoirs publics autour de ces principes.

Il a été décidé de commencer par un temps d'exploration citoyenne, pour partir de la vie des gens de bas en haut de l'échelle sociale, afin de se rendre attentif à ce qui se vit au plus près du système, à l'expérience de celles et ceux qui sont aux marges.

Cette exploration est racontée dans la première édition des « Contes de la protection sociale » (Le lancement 2015-2016)¹

Elle a abouti à un schéma de référence qui guide notre réflexion en nous rappelant les points essentiels à prendre en compte. Il dessine un cadre large, indispensable.

Quand on parle de protection sociale, on évoque le plus souvent le « trou de la Sécu », comme si tout l'enjeu se résumait à une question de financement. Pour mettre la protection sociale en lien avec la vie des gens, il faut tenir compte d'un ensemble de dimensions plus large que celui que l'on retrouve dans les publications techniques : parler du panier et des comptes de la protection sociale, mais aussi de « la vie des gens » et de ses temps, de la transaction administrative, de l'impact de la position et du statut dans l'échelle sociale dans les modes de considération et de protection, de toutes les parts d'aides que chacun reçoit quand il en a besoin (par l'entourage, le public, le privé, ou par soi-même), du contexte mondial, économique et écologique, dans lequel on est

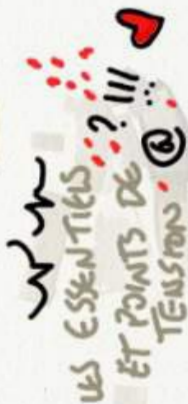
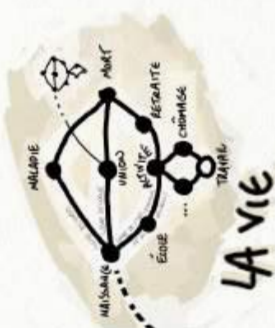
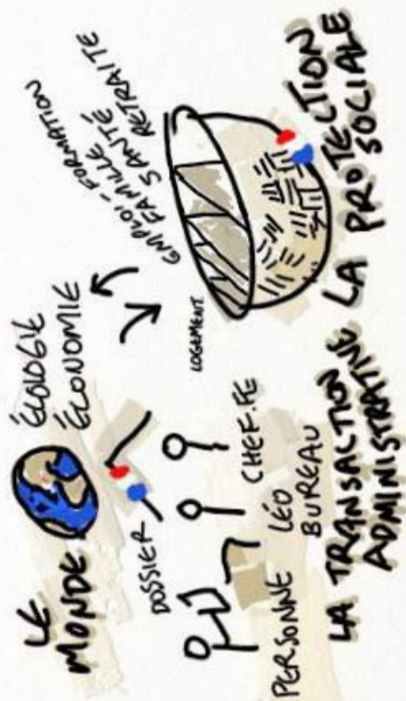
¹ A télécharger sur protectionsocialesolidaire.org

inséré.... Toutes ces dimensions sont nécessaires pour « rêver logique », tenir compte de l'histoire et essayer d'imaginer à quoi ressemblerait concrètement le système auquel on aspire, et les prochains pas dans cette direction.

Ce schéma permet d'intégrer à la réflexion l'ensemble de ces dimensions :

«Ce à quoi sert un schéma aussi grand, c'est aussi à voir là où chacun met de l'importance. Les hauts fonctionnaires nous parlent des relations entre le panier et le système productif, par exemple quand il est dit « il faut diminuer les cotisations car sinon les entreprises vont partir ». Ils traitent de quelque chose d'important, mais situé dans un endroit précis du schéma : le panier. Une asso va travailler sur la transaction administrative car cela se passe mal. Des militant-e-s d'associations vont regarder la question des inégalités, mais pas forcément dire en quoi ces inégalités ont un impact direct dans la vie des personnes....»

Compte rendu de la rencontre stratégique de Merville,
juillet 2016



II.

UNE EXPLORATION AUX CARREFOURS

L'histoire racontée dans le premier numéro des « Contes de la protection sociale » s'est poursuivie à différents carrefours où se croisaient ceux et celles dont les chemins n'étaient pas forcément les mêmes au départ.

Au carrefour des savoirs

En 2016, Ludovic, François, Jérôme, Fulbert, Françoise, Vanessa, Bernard, Séverine, Pascale, Denis, Reza, Manu, Celina, Thierry, Elsa, Jeanne, Annie-Claude, se sont réunis, en carrefour des savoirs, une fois à Die, une autre à Loisy, en région parisienne, ont mêlé et métissé leurs savoirs, confronté leurs points de vue avec ceux de chercheurs, d'un élu, d'un spécialiste de la protection sociale. Nous avons essayé de comprendre les causes des non-recours aux droits, nous avons exploré « le doux et le dur » dans nos histoires de protection sociale. Et puis nous avons essayé de comprendre ce qui dans nos vies amenait à des situations de rupture ou de vulnérabilité. Nous avons avancé sur la thématique difficile des ressources de la protection sociale, en allers-retours entre nos vies et le panier des ressources, en utilisant des outils d'exploration créative faisant appel au sensible et à l'intelligence théorique et pratique.

En avril 2017, un petit groupe d'une quinzaine de membres ayant participé aux premiers carrefours s'est réuni à Die, pour tenter une première synthèse collective de nos réflexions. Pour chaque domaine du système de protection sociale, nous avons plongé dans les comptes-rendus des rencontres antérieures. Nous les avons découpés, recoupés et croisés. Nous avons pointé les anomalies repérées dans le fonctionnement actuel. Nous nous sommes projetés en 2027

pour réfléchir à « sur qui et sur quoi » fonder un système adapté à la vie d'aujourd'hui et à ses évolutions. Nous avons aussi distingué la part du public et du privé dans les différentes formes d'aide et d'entraide, et aux contributions de chacun à la vie sociale. Ce groupe – rejoint par Sylvette - s'est aussi penché sur les programmes de l'élection présidentielle, sur les mesures proposées par les candidats, et la place donnée à la protection sociale et aux solidarités collectives.

En janvier 2018, nous avons exploré la dimension écologique de la protection sociale. Nous avons aussi précisé notre intention de valoriser la diversité des contributions. Est-elle compatible avec les libertés fondamentales ? Qu'est-ce qu'on devrait compter et que ne doit-on pas compter ?

Au carrefour entre organisations

Notre histoire serait partielle sans celle des organisations qui la font vivre. Le Secours Catholique a inscrit la refondation de la protection sociale dans ses priorités stratégiques, l'a proposée à réflexion dans sa démarche itinérante contre les préjugés en 2017, puis a organisé une Assemblée Fraternelle à Saint Malo fin août 2017 sur le thème « contribuer à la société et être protégé ». Le Réseau des Accorderies de France y trouve un lieu de renforcement de sa mission de lutte contre la pauvreté au-delà du développement des échanges de services, par la participation à une réflexion globale sur nos solidarités. La Fédération des Centres Sociaux y voit une occasion d'incarner le pouvoir d'agir et de penser des habitants sur une question fondamentale de société. Et AequitaZ peut croiser les analyses portées par les jeunes adultes dans les Parlements Libres ou par les chômeurs dans

les Collectifs Boussole.

La protection sociale nous concerne toutes et tous, et cette réflexion que nous menons dépasse bien évidemment nos propres organisations. En 2017, nous avons profité des opportunités qui se sont présentées à nous pour rencontrer et croiser les contenus avec d'autres groupes, comme le groupe Protection sociale, ESS et Communs, de la *Coop des Communs*² qui a réfléchi sur les principes d'une évolution-réforme possible vers l'universalisation de la protection sociale intégrant de façon graduelle les différents statuts de l'emploi/travail dans tous les domaines de la protection sociale.

Au carrefour entre local et national

Grâce à la création du Collectif, en différents lieux de France, des groupes d'habitants se sont mis à réfléchir à la protection sociale : dans le Douaisis et le Pays de Saint-Omer, à Saint-Martin-d'Hères, à Annonay, à Saint Malo, à Chambéry, à Bron, à Sète, dans le Finistère, ... Nous avons collecté leurs réflexions, et tout particulièrement les réponses à la question « pourquoi avons-nous besoin de la protection sociale aujourd'hui ? » ainsi que des histoires vécues en lien avec la protection sociale. Ces réflexions ont fait vivre la conscience de la richesse de disposer d'un tel système, comparativement à d'autres sociétés où il manque, et des difficultés rencontrées au quotidien dans ces groupes. Cette collecte a servi de point de départ à une réflexion partagée organisée à Merville, dans la plaine du Nord, en septembre 2017. C'est là qu'a été précisée notre vision d'une protection sociale plus solidaire.

2 <http://coopdescommuns.org/>

III.

NOTRE
INTERDÉPENDANCE
FONDAMENTALE

Nos échanges nous ont conduits à cette idée que toute réforme s'inscrit dans une certaine vision du monde. Et qu'il vaut mieux l'explicitier pour prendre des décisions en conscience. Si nous envisageons un monde où les êtres humains sont en concurrence pour leur survie, tout nouveau dispositif s'appliquera sous ce prisme, et viendra augmenter les inégalités ou réduire des libertés. Quelle est alors notre vision de long terme pour notre monde ?

Réunis à Merville, nous avons confronté nos réflexions et analyses aux 700 réponses à l'enquête « Pourquoi avons nous besoin de la protection sociale aujourd'hui, en France ? ». Ce travail a fait émerger une vision du monde qui pourrait se résumer ainsi :

NOUS VIVONS DANS L'INTERDÉPENDANCE

Entre êtres humains, avec le vivant et la planète.

**L'interdépendance est un fait,
Nous dépendons les uns des autres pour exister,
A la fois vulnérables et contributeurs
Ce qui nous invite à la solidarité
plutôt qu'au chacun pour soi.**

**Prendre acte de cette interdépendance nous oblige
toutes et tous**

**Elle nous enjoint à être attentifs et solidaires :
en particulier des plus à la marge, en besoin ou en
difficulté
ici et ailleurs,
maintenant et plus tard.**

**Passer à des solidarités effectives
demande des décisions conscientes.**

**Conscientes des peurs, des avidités, des idéologies
qui font perdre de vue et oublier
cette interdépendance fondamentale.**

**Conscientes de ce qui conduit à concentrer sur soi
la richesse, les pouvoirs et les privilèges,
à perdre le souci des autres,
à générer du dénuement, des inégalités, de l'exclusion, de
la violence, et éventuellement des guerres.**

UNE PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE

**prend soin de tout le monde
avec et par tout le monde.**

**Elle est accessible en temps et lieu,
entre autres quand on est vulnérable et qu'on en a
particulièrement besoin.**

Elle réduit les inégalités socio-économiques.

Elle prend soin de chacun et de la planète.

**Elle produit de l'égalité tout en reconnaissant la diversité
des cultures, des situations et des contributions.**

**Elle implique des droits énoncés, des règles acceptées,
une culture civique,
des contributions formelles et informelles
et des institutions à la fois démocratiques, consciencieuses
et bienveillantes.**

Elle est en même temps fiable, juste et douce.

Elle contribue à la cohésion et à la paix.

**Elle permet de bien vivre ensemble
en France et sur la Terre.**

« Nous vivons dans l'interdépendance ».

Nous ne pouvons pas nous passer des autres. Bien loin d'une croyance, l'interdépendance est un fait. Elle vaut pour l'ensemble du vivant et de la planète qui nous héberge. Nous ne pouvons pas vivre sans air, sans eau, sans plantes ni animaux. Elle vaut aussi entre êtres humains, dont les contributions au bien commun sont différentes et complémentaires.

Elle renvoie chacun et chacune à notre commune humanité, en conscience de notre condition et de notre responsabilité écologique.

Si l'interdépendance est un fait, elle peut cependant être oubliée. Sans cette conscience, nous nous mettons en danger. Des idéologies nous font perdre de vue nos fragilités et notre richesse collective, et parfois assignent des personnes à une place où on les considère comme inutiles. La violence et le déni des autres poussent à se mettre en compétition les uns avec les autres. Les peurs d'accueillir ou de manquer peuvent prendre le pas sur ce constat et pousser à au chacun pour soi. Au détriment de ceux et celles qui n'ont pas assez pour vivre.

Au contraire, constater et prendre acte de cette interdépendance nous invite à considérer les contributions de chacun et chacune à la richesse commune au-delà du seul travail rémunéré. Ces contributions sont multiples et toutes nécessaires : éducation des enfants, soin des personnes avec moins d'autonomie ou âgées, engagement pour le bien commun, entraides, aides et savoirs partagés, ...

Constater l'interdépendance nous invite à la considération mutuelle et à prendre soin les uns des autres dans les

différents moments de notre vie. De la naissance à la mort, nous avons tous besoin de soin et d'attention. Cela nous invite à la solidarité plutôt qu'au chacun pour soi.

« Une protection sociale solidaire ».

Une protection sociale solidaire doit répondre à ces défis d'abord en prenant soin de tout le monde. Avec et par tout le monde. Là et quand chacun en a besoin.

Elle n'est pas la protection de quelques uns tout en bas ou tout en haut d'une société. Elle n'est pas réductible à des dispositifs ou à une administration. Une protection sociale solidaire réduit les inégalités et produit de l'égalité. Elle interroge nos rapports sociaux, oblige ceux qui aujourd'hui détiennent pouvoir et richesses. Elle est partie intégrante de notre démocratie dans ses dimensions formelles – les institutions – et informelles – une culture civique et une conscience de nos droits fondamentaux.

Il ne s'agit pas seulement de favoriser des comportements individuels vertueux mais aussi de transformer le fonctionnement institutionnel qui repose sur une pluralité d'engagements sociaux, économiques, culturels, domestiques, politiques, citoyens, écologiques...

Une protection sociale solidaire est accessible concrètement près de chez soi quand on est vulnérable et qu'on en a particulièrement besoin : quand on est un enfant, quand on est âgé, quand on est au chômage ou qu'on a dû fuir son pays, en cas de handicap ou de maladie.

Elle implique aussi des droits fondamentaux des personnes au nom de notre commune humanité.

Elle suppose une reconnaissance large de ce qui est juste pour nous aujourd'hui et au-delà de nous, pour les générations qui viennent et pour la planète qui nous héberge. C'est en cela qu'elle contribue à la cohésion et à la paix.

RIVER LOGIQUE

DANS UN SACRÉ SÉJOUR FRANÇAIS

À PROPOS DES CONJONCTIFS DE L'HISTOIRE

IV. DES PRINCIPES POUR UNE PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE

Concrètement, quels devraient être les principes sous-tendant les « décisions conscientes » que nous appelons de nos vœux et qui découlent de cette interdépendance ?

Pour le groupe réuni à Merville, il s'agissait de définir les horizons à suivre, et les balises nous permettant de tracer les chemins et propositions pour avancer vers une protection sociale solidaire, à la fois plus juste et plus douce. Nous avons affirmé sept principes, que nous proposons au débat public.

Ces principes sont nés de notre exploration des différentes dimensions du schéma de référence.

Ils pointent les tensions à dénouer entre ces dimensions pour réellement répondre aux défis de justice sociale et à notre interdépendance fondamentale.

Dans notre cheminement, une image s'est imposée au groupe. Celle de **l'anneau**, empruntée et adaptée des travaux de Kate Raworth, que des membres du groupe avaient découvert lors d'un colloque organisé par la revue Projet. Cet anneau illustre, d'une certaine façon, notre interdépendance fondamentale, et la nécessaire solidarité entre humains et avec la planète.

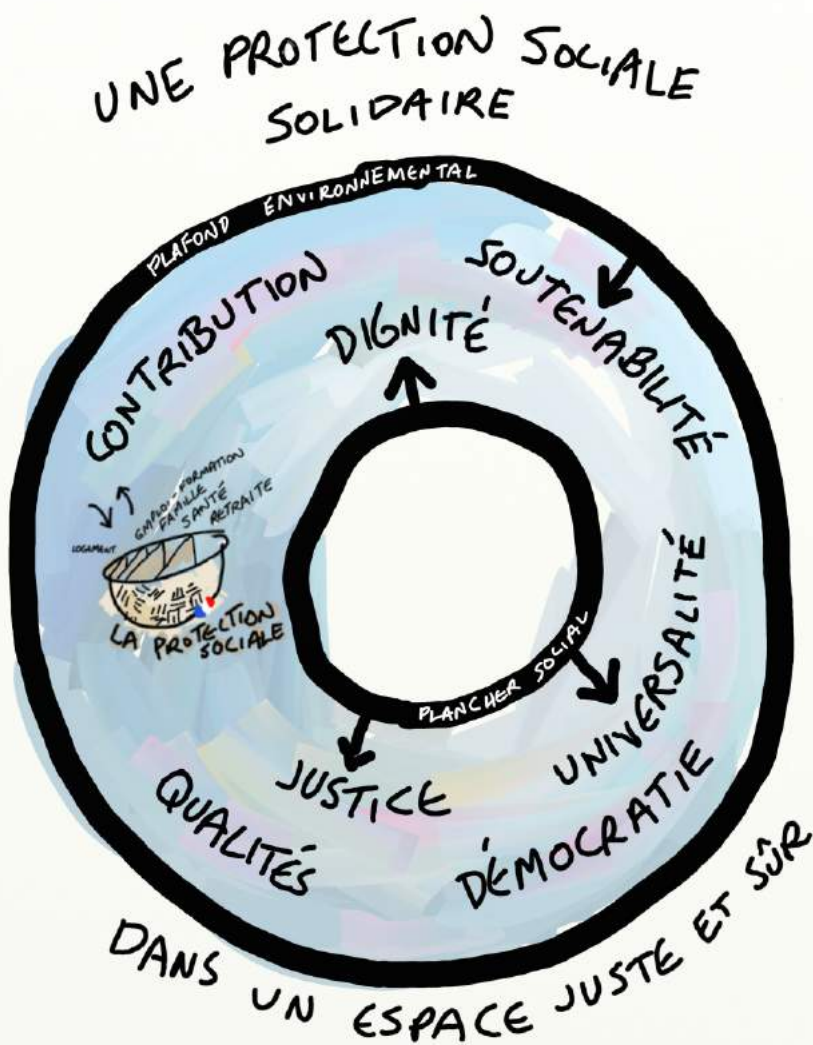
A partir de cette image (qu'elle représente par un beignet), Kate Raworth introduit les notions de plancher social et plafond environnemental, qu'elle définit comme « *les deux bornes indépassables de nos systèmes politiques et économiques.[..] C'est entre ces limites sociales et planétaires que se trouve un espace juste et sûr pour l'humanité, pour assurer les besoins et des droits de tous dans les moyens de notre planète* ». ³

3 Kate Raworth, « Un espace sûr et juste pour l'humanité » Revue projet n°356, février 2017) .

Nous avons besoin de la protection sociale pour nous soutenir dans le cours de nos vies individuelles et familiales, mais aussi pour nous aider, comme société à nous retrouver dans le milieu de l'anneau.

Les 7 principes que nous proposons au débat portent sur le plancher social (principe de dignité, principe de justice, principe d'universalité), le plafond environnemental (principe de soutenabilité), mais aussi sur les fondamentaux d'interdépendance et de vie commune à l'intérieur de l'anneau (principe de contribution, principe des qualités, principe de démocratie).

Ces principes sont envisagés dans la continuité de l'histoire de la construction de notre système de protection sociale et, en même temps, nous les considérons comme potentiellement refondateurs du système existant.



INSPIRÉ
DES TRAVAUX
DE KATE RAWORTH

Principe de dignité

« Le principe de dignité, c'est la couverture des besoins pour le bien-être et l'épanouissement de chacun en tant qu'être humain, considéré, respecté. »⁴

Une protection sociale solidaire est attentive aux droits fondamentaux des personnes⁵. Toute personne résidant en France de façon permanente doit pouvoir avoir accès à des soins, un toit et un revenu minimal pour vivre seule ou en famille. Ces droits humains sont imprescriptibles. Il est de notre responsabilité à tous de les garantir au travers d'une base commune assurée par l'État. Toute personne doit pouvoir vivre dignement quelle que soit sa situation.

Ce principe ne peut être remis en cause par des réformes dont la visée serait de faire des économies dans le service public de santé, dans l'actuel système de retraites « par répartition », fondé sur la solidarité inter-générationnelle, ou encore, d'une quelconque manière, de restreindre l'accès au logement ou à l'hébergement seulement à ceux qui ont une situation administrative en règle aux yeux de l'administration. La protection ne peut pas se négocier.

« J'ai dû quitter mon foyer, et me suis retrouvée seule, sans un sou. Chaque acte quotidien était un combat : dormir, boire,

4 Toutes les citations de ce document sont issues des réponses à l'enquête "Pourquoi avons nous besoin de la protection sociale" ou des verbatims des rencontres et carrefours organisés dans les organisations membres du collectif. Nous avons choisi les anonymiser dans ce document.

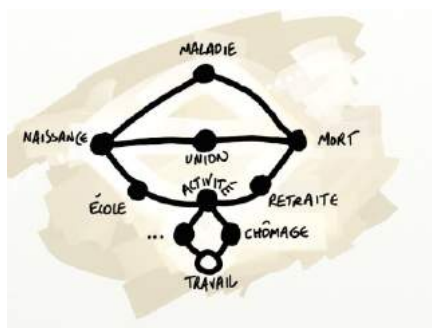
5 La Déclaration Universelle des droits Humains s'y réfère notamment dans les articles 1, 22, 23, 24 et 25.

manger, aller aux toilettes. »

« J'ai dû quitter un conjoint violent et partir avec mon fils que j'ai élevée seule le temps que la situation s'apaise et que l'on puisse, nous les parents, retrouver chacun notre place dans son éducation. J'ai bénéficié de l'Allocation parent isolé puis du RMI, j'ai eu accès à des tarifs bas à la crèche. J'étais pauvre, mais j'étais libre et en sécurité. Et l'encadrement professionnel de la crèche m'a permis d'avoir un relais pour éduquer mon fils. »

« Il faut que tout le monde puisse se soigner correctement sans exception, même ceux qui ont peu de ressources. »

« Protéger tout le monde : les plus démunis comme les plus nantis. »



Principe de justice

« Parce qu'une société n'est pas juste naturellement. Pour avoir plus d'équité, parce que tout le monde ne part pas du même endroit. »

Selon la formule consacrée, une protection sociale solidaire est fondée sur le principe : « contribuer selon ses moyens, recevoir selon ses besoins ».

Le financement d'une protection sociale solidaire repose sur des bases justes où chacun contribue à ce financement en fonction de ses moyens. Elle s'organise sur des bases d'équité, où tous ceux et celles qui sont en situation de vulnérabilité peuvent être accompagné.e.s et soutenu.e.s financièrement.

Une protection sociale solidaire doit contribuer à corriger les inégalités économiques et de santé liées au genre, au territoire, à l'âge et à la condition sociale.

Si le mode de financement et de fonctionnement du système est uniquement assurantiel (c'est à dire si le niveau de protection est calculé uniquement en fonction du niveau de contribution individuelle), il reproduit les inégalités du marché du travail : les inégalités de salaire entre hommes et femmes dans le travail se retrouvent dans les montants des retraites ; les inégalités des conditions de travail affectant l'espérance de vie, certains corps de métier auront une retraite plus courte.

Les choix d'affectation des dépenses a aussi un impact sur les inégalités : la fermeture d'une maternité accélérera la marginalisation d'un territoire rural, empêchant ceux et celles qui souhaitent fonder une famille de s'installer à proximité...

Le principe de justice ne concerne pas seulement la réduction des inégalités de départ. La protection sociale doit corriger les inégalités tout au long de la vie. Personne n'est à l'abri d'une maladie, d'un accident de la route, d'une séparation qui vous brise. Les inégalités et les besoins évoluent tout au long de la vie. Le rééquilibrage doit pouvoir intervenir à chacun de ces moments.

« Mes grands-parents ont 93 ans, vivent seuls en appartement loin de leurs enfants et petits-enfants. Mon grand-père a la maladie d'Alzheimer. Ils bénéficient de l'aide d'une infirmière et d'une aide à domicile. Ces aides, qui leur permettent de continuer à vivre sous le même toit comme ils le souhaitent, sont prises en charge par la sécurité sociale, le département, la mutuelle. Heureusement, car mes grands-parents, sans être pauvres, bénéficient d'une pension de retraite plus que réduite. ».

« Permettre à chacun la possibilité de vivre dans des conditions acceptables quel que soit son parcours et ses incidents de la vie. »

« La protection sociale est primordiale au quotidien et encore plus en cas d'accident. »

« Touchée par la maladie à de nombreuses reprises, j'ai pu apprécier l'immense confort de pouvoir bénéficier de prises en charge suffisantes n'impliquant pas une baisse sensible de revenus. »

Le financement de la protection sociale devrait intégrer ce principe dans ses ressources (cotisations, CSG), dans les prestations qu'elle délivre (allocations familiales, allocations

chômage, montant des retraites...), dans les choix d'affectation des dépenses publiques de santé, tout en respectant le principe de dignité.

« La protection sociale est un outil de « répartition », de « redistribution » des richesses entre les citoyens. »



Principe d'universalité.

Une protection sociale solidaire concerne toutes les personnes vivant sur le territoire. Elle s'adresse à tous les individus, quel que soit leur âge, leur statut au regard de l'emploi, leur sexe, leur nationalité, et non en fonction de catégories.

Dans ce cadre, des services publics universels sont toujours préférables à la multiplication de dispositifs conditionnant les droits à des cas particuliers.

Pourquoi faut-il dix minima sociaux (RSA, APA, RSO, AAH, ASPA, ASS, ATA, ASI, AV, PTS) plutôt qu'un revenu de dignité permettant de sortir de la pauvreté. ? Pourquoi trois manières d'accéder à la couverture de soins (AME, CMU, PUMA) plutôt qu'une seule ? Pourquoi la multiplication des services d'hébergement plutôt qu'un droit inconditionnel à un logement ?

Le principe d'universalité donne à chaque individu, quelle que soit sa situation, l'accès à la protection sociale. Ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Par exemple, et malgré un système qui nous est envié par beaucoup de pays, de nombreux adultes entre 18 et 25 ans n'ont aucune protection de revenu.

« Seule à la rue, je ne savais pas à qui m'adresser. Les quelques associations que j'ai contacté m'ont répondu que j'avais moins de 25 ans et dépendais donc de mes parents. »

Pourquoi ne pas imaginer un revenu minimum pour tous les actifs qui en ont besoin, doublé d'une offre

d'accompagnement centrée sur le développement de leur pouvoir d'agir ? Ou des droits à la formation même quand on a décroché du système scolaire et qu'on est chômeur ? Une allocation pensée non plus comme une aide aux plus pauvres, stigmatisante, et vécue comme une impasse par les principaux intéressés, mais comme une possibilité pour atteindre ses rêves quand on est né du côté de la société qui se cogne aux injustices.

« Un ami demandeur d'asile a le droit à la sécurité sociale pour se soigner. Il faut maintenir ce droit. »

« Ça me serait insupportable de vivre dans une société où autour de moi, des personnes ne pourraient pas se soigner, arrêter de travailler à un âge. C'est un progrès de civilisation où on dépasse la solidarité de clan pour aller plus loin et l'instaurer de manière universelle. »

« Il faut s'assurer de n'oublier personne. »

« La protection sociale doit signifier et s'assurer que chacun peut trouver, avoir une place dans la société. »

Le périmètre d'une solidarité universelle ne peut être défini de manière sereine et concertée qu'en traitant la question des contributions. L'universalité suppose une forme de réciprocité qui reconnaisse la contribution de chacun, sous ses formes diverses, au bien commun.

Le principe d'universalité élargit aussi le cadre à la dimension internationale. Une protection sociale universelle fait référence à l'article 22 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : *« Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction*

des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays ».

Nous avons une responsabilité pour que la protection sociale progresse dans toutes les sociétés, de façon à ce qu'un « socle de protection sociale » soit effectivement accessible à tous. C'est aussi le cas à l'intérieur même de l'Union Européenne. Pourquoi ne pas s'appuyer sur le Pilier européen des droits sociaux, pour promouvoir une plus grande justice sociale au sein de l'Union ?

C'est une responsabilité commune et c'est aussi notre intérêt. Plus les systèmes de protection sociale seront proches les uns des autres, plus les systèmes performants seront durables et légitimés, et moins ils créeront d'inégalités internationales les fragilisant.



Principe de contribution

Constater et prendre acte de notre interdépendance nous invite à considérer les contributions de chacun et chacune à la richesse commune, au-delà du seul travail rémunéré.

Ces contributions sont multiples, toutes nécessaires, et le fondement d'une société solidaire. L'économique et le financier ne sont qu'une forme de ces contributions plurielles, mais la seule reconnue aujourd'hui.

Le principe de contribution, vise à reconnaître la multiplicité de ces formes de contribution. Il vise à rééquilibrer le balancier entre contributions économiques et solidarités effectives. Pour bien vivre ensemble, nous avons besoin de solidarités de proximité, d'engagement associatif et syndical, de présence et d'attention au niveau de notre entourage, de volontariat contribuant à la protection de l'environnement... et ainsi de suite.

Une protection sociale solidaire est destinée à tous et nécessite le soin de tous. Aujourd'hui, beaucoup de droits sont ouverts à partir du travail rémunéré, sur un principe d'assurance sociale (droits à la retraite, à la formation professionnelle, couverture chômage...).

Toutes les contributions, monétaires et non monétaires devraient être reconnues par la société et par l'État - sous des formes à inventer afin de ne pas tomber dans le piège de la marchandisation de l'ensemble de l'activité humaine. Elles devraient être considérées comme légitimant d'emblée les droits de tous. Une communauté politique se fonde sur cette diversité et non uniquement sur le marché du travail et le

travail rémunéré.

C'est pourquoi au-delà du respect de la dignité (revenu dignité, logement et autres soutiens de base...), une partie des droits (accès à la formation professionnelle, à des points retraites, à une complémentaire santé, et autres...) devrait être fondée sur la reconnaissance de ces formes de contribution non-monnaire. C'est d'ailleurs déjà parfois le cas, même si partiellement ou insuffisamment, comme pour les congés parentaux, le droit au répit pour les aidants, le compte d'engagement citoyen. Cela devrait être systématisé et élargi.

Avec un point d'attention : cette reconnaissance des contributions hors travail rémunéré ne doit pas rendre ces contributions « obligatoires » pour ouvrir l'accès aux droits, ou venir en remplacement de services publics existants. Il ne s'agit pas, par exemple, que les aidants familiaux viennent remplacer le système de soins professionnels aux personnes âgées dépendantes, dans une société où l'enjeu de la dépendance est central et doit être traité collectivement. Sinon, la liberté deviendra assignation et la reconnaissance un contrôle pour les plus pauvres.

« ... une approche qui suppose une forme de mesure systématique, peut nous emmener vers des contributions qui vont devenir assez normées, voire qui peuvent se transformer en contributions obligatoires. »

Ainsi, cette reconnaissance doit articuler en permanence :

- le droit à la reconnaissance des contributions non monétaires, pour l'ouverture de droits et l'accès aux services publics,
- le droit à ne pas contribuer. Car nous ne sommes pas, toujours, en condition de le faire,

- le financement de services publics structurants et de prises en charge par l'État et les organismes de protection sociale, en réponse aux besoins de protection de chacun.

En toute logique, une protection sociale solidaire devrait encourager et faciliter la solidarité plutôt que la décourager. Par exemple, si des allocataires du RSA souhaitent partager un logement, ils ne devraient pas voir leur allocation coupée. Les exemples pourraient être multipliés. L'action publique devrait se préoccuper de cette coopération.

« Pour les aidants par exemple, Pôle Emploi accepte de donner des dérogations de 6 mois pour les personnes pour leurs obligations de recherche d'emploi. Mais cela veut dire qu'au delà des 6 mois, il y a un mécanisme d'empêchement de la contribution. »



Principe de qualité.

« Ce principe est plutôt sur la manière dont le système fonctionne. Un fonctionnement de qualité. Il ne doit pas être brutal, il doit être doux, accompagner les transitions. »

Dans un des pays les plus riches du monde, on s'attend à ce que la protection sociale soit de haut niveau, bonne à vivre, douce et fiable. Une protection sociale solidaire assure une continuité des droits afin de limiter la souffrance et les peurs engendrées par des ruptures dans la vie (accidents, unions et désunions, perte et changement d'activités...). Elle assure dans ses divers dispositifs un service de qualité fondé sur la confiance, l'humanité et la bienveillance.

Elle doit définir des critères d'attribution des droits, pour éviter tout arbitraire, tout en étant attentive aux seuils, aux paliers et aux transitions. Elle ne doit pas assigner les personnes à leurs situations. Ses gestionnaires gardent la conscience qu'il est toujours difficile de « faire rentrer des vies rondes dans des cases carrées ».

« Ma femme est morte d'une longue maladie. L'aide à domicile dont nous bénéficions s'est arrêtée brutalement le jour même du décès. C'est d'une grande violence matérielle et symbolique. Une diminution progressive aurait permis une transition plus douce. »

« Lors de son divorce, mon fils, qui avait la garde des enfants, n'a pas demandé de pension familiale car il savait que la mère était sans ressources. Il a voulu bien faire, et maintenant cela lui ferme des droits. Pour avoir l'allocation de soutien familial, il doit faire une procédure en justice. »

« Le problème, c'est l'inadéquation entre la réalité de la vie administrative, des relations entre administrations, et la réalité des situations de vie concrète des citoyens. Cela entraîne une dépossession des droits, par tout le monde : les citoyens et par les agents. »

La technologie numérique ne doit pas être l'occasion de faire des économies sur le dos des personnes mais au contraire l'opportunité de passer plus de temps à prendre soin de la relation et à s'écouter. Ce qui peut être synonyme de simplification. Pourquoi ne pas créer des maisons de la protection sociale accessibles, proches des personnes, en s'inspirant du modèle agricole et des expérimentations MSAP – Maisons de Services au Public, pour un service de qualité et de la proximité ?

Et puis, comment améliorer la complémentarité avec les associations sans réduire la responsabilité de l'État ? Celles-ci paraissent souvent si douces aux personnes, alors qu'elles sont marginalisées et parfois même maltraitées par les institutions publiques. Leur expertise peut contribuer à la qualité des standards d'une protection sociale solidaire.

Enfin, une protection sociale solidaire de qualité se construit sur la confiance à priori vis-à-vis des citoyens.

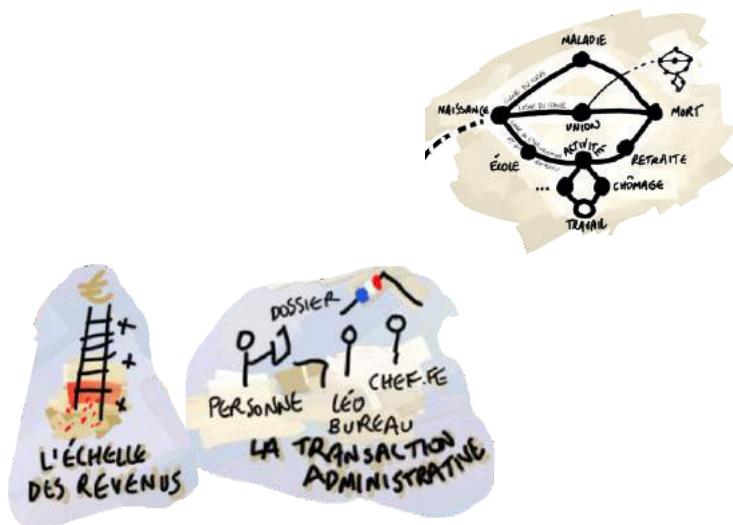
Pourquoi continuer de refuser l'automatisme des droits entre la Couverture maladie universelle et le Revenu de solidarité active ? Pourquoi ne pas reconnaître le droit à l'erreur des allocataires et leur bonne foi alors qu'on reconnaît maintenant ce droit à l'erreur pour la fiscalité ? Pourquoi ne pas basculer vers une effectivité des droits sans obligation de demande, pour éviter le non-recours ?

« Les histoires de papiers, c'est beaucoup plus compliqué pour quelqu'un qui a une vie décousue. »

« des assistant.e.s sociales voient que quand on fait confiance aux gens, ces gens se révèlent, ont des ressources, les mettent en œuvre, sont moins malades... »

« il faut inverser les rôles par rapport à la confiance : non pas faire la preuve, mais vérifier si l'administration ne se trompe pas dans le dossier. »

« La déshumanisation des procédures, l'absence d'interlocuteur font que cela accentue les difficultés. [Alors que] l'accompagnement d'un agent en direct n'est plus possible. »



Principe de soutenabilité

La soutenabilité de la protection sociale est la possibilité pour les générations futures de pouvoir bénéficier d'une protection sociale au moins aussi bonne que celle d'aujourd'hui.

Cela suppose de veiller à ce qu'elle ne crée pas de dommages pour l'environnement, et que le système soit efficient, robuste et durable sur le long terme.

L'action politique, dans toute son amplitude, doit envisager ses effets de long terme sur les vulnérabilités et les solidarités effectives. Toute action politique, quel que soit son domaine (politiques agricoles, écologiques, immobilières, fiscales, éducatives, économiques, de coopération...) peut avoir des effets sur la santé et le niveau de vie des personnes.

Le fonctionnement du système de la protection sociale doit intégrer dans sa construction et son système de régulation et de répartition, des mécanismes qui prennent en compte les efforts des différents acteurs pour réduire les impacts sur la santé et les mécanismes d'appauvrissement. Plus la politique publique sera cohérente avec l'objectif d'une protection sociale solidaire, plus celle-ci sera soutenable. Dans ce cadre, la politique de santé doit aussi renforcer la dimension préventive (protection de l'air, de l'eau, de l'alimentation, des forêts ; valorisation des activités physiques et sportives, des liens sociaux, et ainsi de suite...). Cela vaut aussi pour les règles du marché du travail alors qu'une nouvelle vague de décisions politiques récentes ont affecté son caractère protecteur. Le travail rémunéré doit être protecteur pour la santé et pour le revenu de ses travailleurs. Cela est-il possible dans le système

ouvert actuel au niveau national et mondial ? Oui, si nous agissons réellement pour que les règles du commerce intègrent ces exigences à ses niveaux supranationaux. Les exigences internationales sont contradictoires : d'un côté une forme de libéralisation commerciale où la seule règle qui prévaut est la concurrence, et de l'autre, des Objectifs mondiaux de Développement Durable, où il s'agit de protéger les êtres humains et la nature. A nous de situer la France du côté d'une société plus juste et solidaire.

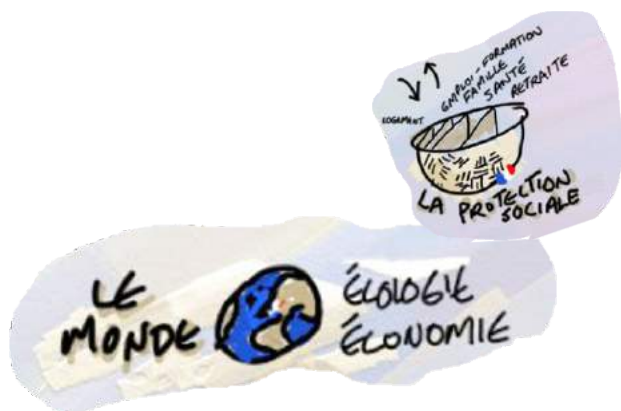
« La prévention, c'est un investissement pour l'avenir, c'est construire une société d'harmonie sociale et d'égalité pérenne. »

« Aujourd'hui, dans un moment où la société est en transformation, pour éviter les « craquements », les ruptures, les violences. La protection sociale doit permettre de favoriser un climat de paix, une manière de voir l'autre comme un citoyen.. »

L'enjeu de soutenabilité concerne aussi l'économie du système. Il ne faut pas occulter la question des ressources pour le financer. Cela renvoie bien entendu au principe de justice dans la répartition des contributions monétaires nécessaires pour répondre aux besoins de tous. Cela renvoie aussi à l'idée de régulations intelligentes de cette contribution monétaire (de type bonus/malus), en fonction de l'impact de l'activité, du soin apporté à l'environnement et aux personnes dans l'exercice des activités économiques, par exemple.

Pourquoi ne pas instaurer une instance démocratique chargée de prendre en compte ce principe de soutenabilité pour émettre des avis opposables sur les projets de loi ? La présence de la Charte de l'environnement dans la

Constitution est un premier point d'appui. Une « règle d'or » à définir et instaurer permettrait d'assurer la primauté des ressources dirigées vers la protection sociale.



Principe de démocratie

La protection sociale ne se limite pas à une administration publique ou à une forme d'aide sociale pour les plus démunis. La protection sociale est un bien commun au cœur du contrat social. Elle doit reposer sur deux éléments : d'un côté, une éducation citoyenne et une culture civique, et de l'autre, une des institutions démocratiques attentives à l'expertise citoyenne. Son importance et ses enjeux doivent être transmis et partagés par les citoyens de toute condition. Combien de personnes ont découvert au cours de nos débats à quel point la protection sociale était essentielle à leur vie ?

Sans cette conscience partagée, les institutions fonctionneront toujours sur elles-mêmes et sans légitimité. Cette conscience partagée fonde le consentement aux règles de fonctionnement du système. Et l'engagement à le défendre.

« Nous avons besoin de la protection sociale pour mettre en œuvre la fraternité de notre devise républicaine. »

« Pour la cohésion de notre pays. »

L'école a donc son rôle à jouer dans la compréhension des principes et de l'histoire de la protection sociale, ainsi que dans son expérience concrète, en suscitant des actions de solidarité, et la connaissance des lieux de protection (hôpital, maisons de retraites...)

De l'autre côté, la protection sociale doit reposer sur des institutions justes. Un nouveau paritarisme est à inventer,

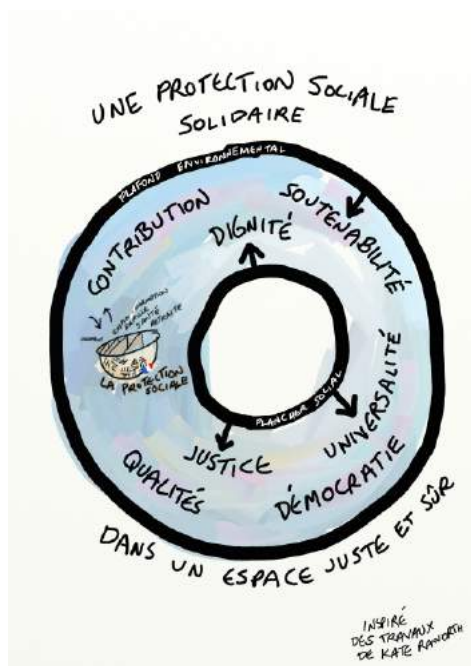
associant largement des savoirs citoyens, scientifiques, politiques, pédagogiques, syndicaux et techniques dans ses instances et son fonctionnement.

Dans cette optique, une attention particulière doit être portée à la représentation des personnes marginalisées (en situation de précarité, de handicap...). Cela ne doit pas se faire uniquement en offrant un strapontin à des « représentants de personnes en situation de pauvreté » lâchés seuls au milieu d'un conseil d'administration. Cela suppose une stratégie de long terme partageant le pouvoir et les savoirs, clarifiant les responsabilités entre l'État et la Sécurité Sociale et soutenant l'organisation collective des personnes usagères de la protection sociale publique pour qu'elles défendent par elles-mêmes leurs rêves, leurs intérêts et leurs droits.

Trop souvent, la protection sociale est enfermée dans la représentation d'une chose froide et vide, de bâtiments gris et de procédures sans fin, avec un paritarisme fondé sur des intérêts divergents au milieu duquel la technocratie du Ministère des Finances arbitre en fonction des seuls impératifs budgétaires européens. Notre démocratie en souffre et au-delà nos solidarités. Nous avons besoin d'imagination, de confiance et de liberté dans la manière de nous gouverner.

Le rêve des « jours heureux », à la fin de la seconde guerre mondiale, a permis l'ancrage de ce formidable trésor qu'est la protection sociale, une des meilleures réussites du contrat social français. Aujourd'hui, nous avons besoin de réparer les fissures et même les failles, pour éviter les fractures. L'image d'une maison de la protection sociale à réparer et à réinventer pour ancrer notre contrat social sur l'entraide et la solidarité, en réponse à notre interdépendance fondamentale, est un

chantier qui peut nous rassembler au-delà de nos différences. Les principes que nous mettons au débat pourraient en constituer les fondations.



Votre contribution à la prochaine édition des contes de la protection sociale

Aimeriez-vous contribuer à votre tour à la prochaine édition des «Contes de la protection sociale?»

Rendez-vous sur le site

protectionsocialesolidaire.org

Vous y trouverez toute l'information sur l'action du Collectif pour une protection sociale solidaire. Vous pourrez y laisser vos coordonnées pour recevoir des informations ou, encore, participer aux prochains pas de la démarche.

En 2015-2016, le Secours Catholique-Caritas France, la Fédération des Centres Sociaux de France et Aequitaz, rejoints ensuite par le Réseau des Accorderies de France, ont démarré une exploration citoyenne pour contribuer à repenser un système de protection sociale plus doux et plus juste.

En 2017, le Collectif pour une protection sociale solidaire a poursuivi son exploration, lancé une première enquête, et précisé sa vision et ses principes.

- En 2018, le Collectif a choisi d'approfondir sa vision du principe de contribution en cherchant à préciser la manière dont il pourrait se concrétiser.

- Une nouvelle enquête a été diffusée sur le site et dans les réseaux des associations membres du Collectif. Les résultats de cette enquête donneront lieu à des analyses dont l'essentiel sera publié dans le rapport du Secours Catholique « État de la pauvreté 2018 » qui consacrera son dossier à la protection sociale, en collaboration avec le Collectif pour une protection sociale solidaire.

Les prochaines étapes de la démarche.

- Le 8 novembre 2018, le Collectif portera ses propositions dans le débat public à l'occasion d'un événement organisé à Paris à l'occasion de la sortie du rapport du Secours Catholique « État de la pauvreté en France 2018 ».
- Au printemps 2019, le Collectif publiera Les Contes de la protection sociale III et lancera une démarche d'expérimentation sur les territoires.

Table des matières

I. Le Lancement d'une démarche citoyenne.....	3
II. Une exploration aux carrefours.....	9
Au carrefour des savoirs	
Au carrefour entre organisations	
Au carrefour entre local et national	
III. Notre interdépendance fondamentale.....	13
« Nous vivons dans l'interdépendance ».	
« Une protection sociale solidaire ».	
IV. Des principes pour une protection sociale solidaire....	21
Principe de dignité.....	25
Principe de justice.....	27
Principe d'universalité.....	30
Principe de contribution.....	33
Principe de qualité.....	36
Principe de soutenabilité	39
Principe de démocratie.....	42
 Votre contribution à la prochaine édition des contes de la protection sociale.....	 45
 Les prochaines étapes de la démarche.....	 46
 Crédits et Contacts.....	 48

Crédits

Rédaction : Celina Whitaker et Emmanuel Bodinier

Graphismes : Vivian Labrie

Maquette / mise en page

Le Collectif pour une protection sociale solidaire est composé du Secours Catholique – Caritas France, de la Fédération Nationale des Centres Sociaux de France et Socio-culturels, du Réseau des Accorderies de France, et de l'association Aequitaz.

protectionsocialesolidaire.org

Contacts

SECOURS CATHOLIQUE

Daniel Verger daniel.verger@secours-catholique.org

Thierry Guérin thierry.guerin@secours-catholique.org

FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS,

Denis Tricoire denis.tricoire@centres-sociaux.fr

RÉSEAU DES ACCORDERIES DE FRANCE

Françoise Rahard francoise.rahard@accorderie.fr

AEQUITAZ

Manu Bodinier manu.bodinier@aequitaz.org

Celina Whitaker celina.whitaker@ouvaton.org

LES CONTE^{DE} LA PROTECTION SOCIALE

CONTE 2

QUELS PRINCIPES POUR UNE PROTECTION SOCIALE
PLUS JUSTE ET PLUS DOUCE ?

CE DOCUMENT RACONTE COMMENT,
APRÈS DEUX ANNÉES D'EXPLORATION, NOTRE
COLLECTIF A CONTINUÉ À CHERCHER ENSEMBLE
À QUOI RESSEMBLERAIT
UNE PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE.

IL EN EST ARRIVÉ,
PAR DES CHEMINS DE TRAVERSE,
À PRÉCISER SA VISION DE CE QUI POURRAIT
FONDER CE CHANGEMENT, L'HORIZON VERS
LEQUEL IL SOUHAITE SE DIRIGER.



COLLECTIF POUR UNE
PROTECTION SOCIALE
SOLIDAIRE